

Plan de gestion du delta de l'Orb



Phases 1 et 2 : Etat des lieux et analyse du fonctionnement hydrique

- Réunions de concertation

Date : Avril 2019

Compte-rendu synthétique de la réunion de concertation « acteurs de l'environnement »

Lieu : Camping Sérignan Plage

Date : 11 avril 2019

Participants

Nom	Structure / Fonction	Concerné à quel titre ?
Yann Geshors	Association de Sauvegarde du Littoral des Orpellières	Entretien / nettoyage littoral des Orpellières, suivis naturalistes, animations scolaires
Gaëlle Dupuy	Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée – service prospective et aménagement	Animation Natura 2000 site des Orpellières
Matthieu Delabie	Conservatoire du Littoral	Propriétaire foncier de plusieurs parcelles sur le site des Orpellières et de la Grande Maire
Philippe Richard	Entente Interdépartementale pour la Démoustication	Suivi du système plage / dune, démoustication
Gaëtan Rhor	Association de Sauvegarde des Orpellières	Entretien / nettoyage littoral des Orpellières, suivis naturalistes, animations scolaires
Sébastien Théron	Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée	Animation Site Natura 2000 de la Grande Maire
Lucie Kerjean	Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée – chargée de mission biodiversité	Animation Natura 2000 site des Orpellières
Alain Guerrero	EPTB Orb Libron	En charge de la thématique « zone humide » à l'EPTB et « gestion hydraulique » sur les Orpellières
Frédérique Roman	EPTB Orb Libron	Coordination de l'étude « plan de gestion du Delta »
Pascal Bec	Bureau d'études Otéis	En charge de l'étude « plan de gestion du Delta »
Gaëlle Gasc	Bureau d'études Contrechamp	En charge de l'étude « plan de gestion du Delta »

I. Rappel du contexte

Le secteur du Delta de l'Orb est un territoire aux multiples facettes, à la fois naturelles liées à la coexistence des fleuves, de la mer et des lagunes, mais aussi façonnées par les nombreux usages qui s'y sont développés (agriculture, tourisme, pêche, chasse...).

Au sein de cet espace, les zones humides, dont principalement les Orpellières, l'ensemble Grande Maire–Riviérette et l'ancien Grau du Libron, jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement global du Delta, en tant que supports d'activités économiques ou de loisirs, espaces tampons lors des crues et tempêtes marines, milieux naturels de transition nécessaires à la faune et la flore. Et pourtant leur évolution récente montre que les contraintes qui pèsent sur elles deviennent des menaces non seulement pour elles-mêmes mais aussi vis-à-vis des usages qu'elles accueillent.

Le Plan de Gestion Concerté du Delta de l'Orb a pour ambition de mieux connaître le fonctionnement de ces espaces pour définir des actions concrètes à mener, dans l'objectif de pérenniser les espaces naturels et leurs équilibres pour continuer à satisfaire les usages.

II. Déroutement de l'atelier

Cet atelier s'est tenu le 11 avril 2019 et avait pour vocation de recueillir les points de vue/attentes des acteurs du territoire. Le choix a été fait de réunir les acteurs « de l'environnement » entre eux pour faciliter les échanges sur la base d'un usage commun. Des réunions similaires ont été conduites avec les acteurs du tourisme, les acteurs agricoles, les usages patrimoniaux. D'autres rencontres ont également été organisées avec différents acteurs (communes, agglomérations, partenaires techniques et institutionnels...).

Nous avons invité l'ensemble des acteurs (associations locales ou départementales, structures institutionnelles, organismes de recherche) concernés par la préservation environnementale. 7 personnes étaient présentes représentant la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, le Conservatoire du Littoral, l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication et l'Association de Sauvegarde des Orpellières.

Après une courte présentation de la délimitation de la zone d'étude et des objectifs de l'étude les participants ont été invités à se présenter puis à exprimer librement la manière dont ils étaient concernés par ce plan de gestion ainsi que leurs attentes et besoins.

III. Principaux points évoqués par les participants

Les principaux points évoqués, par thématiques, par les participants sont retranscrits ci-après.

Concernant les enjeux actuels et leur évolution

Les discussions ont tout d'abord été amorcées sur les travaux réalisés aux Orpellières.

Les participants concernés par ce site ont déclaré avoir senti une réelle amélioration du point de vue de la biodiversité depuis l'année dernière : retour d'espèces d'oiseaux qui n'avaient pas été observés sur les dernières années. La question se pose quant à l'impact positif des travaux hydrauliques sur cette évolution. Il est toutefois précisé que les conditions météorologiques particulières (pluviométrie importante) peuvent être l'origine principale de cette évolution qui doit être évaluée sur un temps plus long. La mise en œuvre de suivis des espèces présentes est ainsi évoquée.

La présence du Gravelot à collier interrompu est notamment signalée sur le littoral des Orpellières (site de nidification) ainsi que de plusieurs autres espèces : alouette calandre, chevalier, flamant rose, échasse blanche (avec plusieurs nids recensés)...

A l'avenir sur ce site, il pourrait être intéressant selon eux de réfléchir à des moyens de gérer la fréquentation : des réflexions sont engagées, sur le site des Orpellières, par la CABM (plan de gestion de la fréquentation).

Lucie Kerjean signale le démarrage d'une étude relative aux lagunes temporaires portée par le Conservatoire Botanique National sur l'ensemble du littoral méditerranéen.

Le Conservatoire du Littoral précise qu'il n'investira pas dans des projets ou aménagements visant à limiter la salinisation des milieux qui est une évolution naturelle qui doit être intégrée dans le plan de gestion. A ce titre son action privilégiée est l'acquisition foncière de manière à disposer d'un espace permettant aux milieux de continuer à fonctionner durant la phase de rééquilibrage. A ce sujet, et concernant la réalisation d'actions et d'aménagements, il est exposé l'exemple d'aménagement de plateforme visant à permettre le maintien des laro-limicoles dans le cadre d'un projet Life en Camargue. Toutefois, l'analyse coût / bénéfiques de ces aménagements a mis en évidence que ce type de projet n'était pas reproductible pour toutes espèces et pour tous habitats.

Concernant son intervention sur le site, l'EID explique qu'elle intervient sous maîtrise d'ouvrage de la CABM afin de suivre l'évolution de l'ensablement des plages et de la dune. Des leviers récents ont été réalisés ; ils confirment notamment l'augmentation du volume de sable.

Puis, les échanges se sont poursuivis sur la gestion des sites Natura 2000. Les participants considèrent que les objectifs pour chaque site ont été consignés dans les DOCOB et ils en réfèrent à ces documents pour définir les objectifs et les besoins des milieux dans le cadre du plan de gestion. Un des apports du futur plan de gestion pourra être de réfléchir aux liens entre la Grande Maïre et les Orpellières.

Concernant la conciliation des usages avec la préservation des sites protégés

Les participants expliquent qu'ils œuvrent, par les différents programmes qu'ils animent, au maintien des exploitations agricoles (en lien avec la Chambre d'agriculture) et pour le développement d'un éco-tourisme, notamment en contribuant à la création d'un lieu de ressourcement (Maison de site).

Toutefois, pour qu'une conciliation des usages et de la préservation environnementale soit possible, il leur semble nécessaire d'accepter que les milieux soient salés, et que la « biodiversité » prenne des formes différentes. Il ne faut pas « résister à une évolution ».

Plusieurs différences de perception entre les usagers « professionnels » des sites (campings, agriculteurs) et les gestionnaires des milieux sont évoquées dont notamment :

- La différence d'appellation des ouvertures dans le cordon dunaire (correspondant à d'anciens graus), dénommées « brèches » par ces usagers,
- La procédure d'ouverture du grau de la Grande Maïre, souvent dénoncée comme « lourde » par les usagers, ce qui n'est pas l'avis des gestionnaires (demande à effectuer auprès de la mairie et simple information de la DDTM et du gestionnaire).

Un débat s'est engagé sur le partage de ces objectifs, conduisant au constat d'un possible manque de communication de ces objectifs vis-à-vis des acteurs et usagers locaux concernés (riverains, agriculteurs, propriétaires de campings) et ce en dépit des comités de pilotage auxquels ils sont invités et des efforts faits pour les associer. Il est précisé par l'un des participants que les comités de pilotage « Natura 2000 », regroupant les deux sites, constituent des réunions très denses laissant au final peu de temps pour s'exprimer. La nécessité d'une « vulgarisation » de l'information sur le fonctionnement de l'ancien delta est évoquée, « afin de mieux expliquer ».

Concernant la gouvernance / la vision de territoire

Pour travailler à la définition d'objectifs de gestion pour le Delta de l'Orb il semble nécessaire aux participants de réfléchir à une échelle globale et transversale intégrant une vision urbanistique (réflexion sur les conséquences pour le trait de côte par exemple), politique et économique, et ne se limitant pas dans le temps (c'est-à-dire intégrer des réflexions vis-à-vis du changement climatique). Il faut donc selon eux penser ce plan de gestion comme un véritable projet de territoire.

Il convient donc d'en définir une gouvernance permettant de « remettre du sens commun dans la gestion du territoire » et définissant des espaces de décision politique quant à la « vision » du territoire : définition d'objectifs comme par exemple tendre vers le « zéro artificialisation ». Pour cela, il s'agit selon eux d'étudier les espaces de décision en place et de se demander comment les adapter à une vision plus large.

Par ailleurs, il apparaît aux participants que pour que le plan de gestion du Delta soit efficace, il est nécessaire de mettre en place une animation territoriale, au plus proche des usages, comme c'est le cas par exemple pour les PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial). Ils considèrent que les acteurs de l'environnement sont aujourd'hui trop peu nombreux pour porter ce type d'animation qui nécessite un véritable ancrage territorial.

Concernant l'avenir

Pour finir, les participants ont été invités à exprimer leur vision de ce que sera le territoire à l'horizon 2030 et des enjeux qui apparaîtront.

Les représentants présents n'envisagent pas de bouleversements du littoral à l'horizon 2030 qui leur paraît très proche mais ont évoqué essentiellement des enjeux à venir de recomposition spatiale incluant :

- ⇒ Une augmentation du tourisme (pas en nombre mais en rotation) en lien avec l'arrivée de la ligne TGV
- ⇒ Des tensions sur l'eau potable et des difficultés d'irrigation
- ⇒ Une évolution de l'agriculture vers des parcelles plus petites et une adaptation des pratiques
- ⇒ Des déplacements d'espèces

Pour finir, les participants ont exprimé une difficulté de se positionner en tant que représentant de l'environnement en dehors de la connaissance des enjeux des autres usagers et souhaitent que des réunions inter-usages soient organisées.